

Campagnes doubles pour services militaires en Afrique du Nord - Point juin 2018

La Loi du 23 décembre 2016 de financement de la Sécurité sociale pour 2017 (LFSS avec effet au 1^{er} janvier 2017) permet l'attribution des campagnes doubles aux anciens combattants d'Afrique du Nord, titulaires d'une pension de notre régime spécial de retraite liquidée avant le 19 octobre 1999.

À compter de cette date, les textes en vigueur le permettaient déjà. Donc cette LFSS du 23 décembre 2016 rétablit une équité de traitement parmi les retraités ayant effectué leur service militaire en Afrique du Nord.

Seuls les jours passés au feu ou au combat sont comptabilisés pour améliorer, suivant le cas, la retraite. C'est le Ministère des armées via le Centre des Archives du Personnel Militaire (CAPM) qui est habilité à donner le nombre de journée(s) !

Il faut rappeler que les veuves, d'agents ayant effectué leur service en Afrique du Nord, peuvent déposer un dossier.

Au 18 juin 2018, la CNIEG avait envoyé 1952 dossiers au CAPM. À ce jour la caisse a reçu 1584 réponses (environ 80 % des dossiers envoyés) dont 283 ont été traités avec envoi d'un courrier individuel, quel que soit le résultat des calculs pour l'amélioration ou non de la retraite. Sur ces 283 dossiers, 53 ont vu la pension améliorée. La date d'effet est au 1^{er} janvier 2017 au plus tôt ou à compter de la date d'envoi du dossier (si envoyé après le 1^{er} janvier 2017).

C'est long (encore 1301 dossiers à étudier + 368 dossiers non reçus des autorités) quand on attend surtout que le résultat est loin d'être à la hauteur de l'espoir suscité ! Mais rappelez-vous que nous vous avons mis en garde, car ce sont les journées passées au feu ou au combat qui comptent et non le nombre de jours passés en Afrique du Nord ; en plus, c'est l'autorité militaire qui valide le nombre de jours comptabilisés.

Comme notre retraite est calculée par trimestre, il faut que les jours (au feu ou au combat) attribués permettent de générer ce trimestre supplémentaire.

Notre Organisation est à votre disposition en particulier le secteur retraité. Nous en profitons pour vous souhaiter une bonne et belle période estivale. Rappelez-vous, chers camarades, qu'un gros dossier sur les retraites nous attend à la rentrée. FO Énergie et Mines sera présente.

Demandes au CAPM au titre de la LFSS pour 2017	Réponses du CAPM (depuis le 05/02/2018)	Réponses en cours de traitement	Réponses traitées	Dossiers avec modification du taux de retraite
1952	1584, Environ 80%	1301	283	53